



Le 27 novembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

TARIFS

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

TAXE SUR LE CARBONE

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M. Herron

M. Savoie

L'hon. M. Herron

M. Savoie

LOGEMENT

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Hickey

M. Savoie

L'hon. M. Hickey

DÉNEIGEMENT

M. Oliver

L'hon. C. Chiasson

NORMES D'EMPLOI

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Townsend

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Townsend

M^{me} Mitton

L'hon. M^{me} Townsend

DÉNEIGEMENT

M. Oliver

L'hon. C. Chiasson

GARDERIES

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

[Original]

TARIFS

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Bonjour, Madame la présidente.

[Traduction]

Merci beaucoup. J'aimerais commencer en félicitant Tim Houston pour sa victoire électorale hier soir. Bravo au premier ministre Houston.

En parlant d'un premier ministre de l'Est canadien, je voudrais demander... En tant que chef de l'opposition officielle, je voudrais demander à la première ministre de demander une réunion urgente de la coalition des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, compte tenu de la menace existentielle que des tarifs risquent de poser pour non seulement le Nouveau-Brunswick, mais aussi la Nouvelle-Angleterre. La première ministre s'engagera-t-elle à faire preuve de leadership et à demander une telle réunion?

[Original]

L'hon. Mme Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Merci de la question, et merci d'avoir signalé votre appui hier à l'égard du travail que le Nouveau-Brunswick devra faire pour défendre nos intérêts dans l'éventualité où les États-Unis mettraient en place les tarifs qu'ils proposent. Je crois qu'il y a une réunion des gouverneurs de l'Est au calendrier, mais elle n'est peut-être pas aussi urgente que vous le laissez entendre. Je prendrai absolument la question en note, et je verrai si nous pouvons avancer la date pour faire face à la menace devant nous. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis reconnaissant de la réponse à la question. Je crois que la réunion doit avoir lieu dans les prochains jours. Quelque 92 % des exportations du Nouveau-Brunswick vont aux États-Unis, plus particulièrement au marché du Nord-Est, le marché de la Nouvelle-Angleterre. Nous parlons de produits de haute valeur comme nos produits pétroliers, nos produits du homard, nos produits forestiers — le tout. Parmi les provinces au pays, la nôtre dépend le plus de l'exportation. Évidemment, l'Ontario a un très grand marché d'exportation, mais, par habitant, notre province est plus dépendante de l'exportation que le reste du pays.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je sais que la première ministre a dit qu'il y aura une réunion, mais je pense que l'approche devrait être axée sur la conciliation et la collaboration. La première ministre me donnerait-elle une idée de la façon dont elle abordera la question? Dans les médias hier, elle a parlé de peut-être imposer des tarifs de rétorsion. Je pense que nous devons commencer par la diplomatie avant cela ; j'aimerais donc savoir ce qu'elle en pense. Merci.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Absolument, la mesure dont parle le député d'en face est un dernier recours. La première étape est de faire en sorte que, d'un bout à l'autre du Canada, nous sommes alignés et que nous présentons aux États-Unis un front uni afin que ces gens comprennent à quel point nos économies et les produits du Nouveau-Brunswick sont intégrés aux économies du Maine et des États de la Nouvelle-Angleterre, comme vous l'avez dit. Il s'agit d'une situation que nous prenons très au sérieux. Nous avons déjà tenu une réunion des premiers ministres à ce sujet. Nous en tenons une autre aujourd'hui, et ce sera avec le premier ministre fédéral cette fois-ci.

Une communication initiale a été entamée avec certains gouverneurs de certains États qui ont des liens rapprochés aux intérêts du Nouveau-Brunswick et qui sont en phase avec le travail que nous réalisons de concert avec le gouvernement fédéral. Nous considérons la situation comme étant une grave menace. Nous la prenons très au sérieux. Je vous en aviserai dès que j'aurai une date concrète pour la réunion de la coalition des premiers ministres et des gouverneurs.

[Original]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Je suis très reconnaissant de la réponse. Oui, étant donné la collaboration que nous pouvons établir simplement à l'aide de communications et de travaux concertés avec les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre, je pense que nous pourrions véritablement créer un scénario où le président américain comprendrait que ses actions nuiront à sa propre population, et ce, inutilement. Oui, le président pourrait revenir sur les mesures, comme la première ministre l'a mentionné hier dans les médias, mais on pourrait néanmoins éviter des dommages inutiles à l'aide de communications et du travail que la première ministre s'est engagée à faire. Je suis content d'entendre cela.

TAXE SUR LE CARBONE

J'aimerais maintenant passer à la majoration liée au coût du carbone. Compte tenu de la conviction dont fait preuve la première ministre à l'égard de la prise de décisions fondées sur des faits, a-t-elle consulté le ministre de l'Agriculture? Il est un ancien membre de la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

CESP. L'a-t-elle consulté? Il a consenti à l'approche adoptée par la CESP en ce qui concerne la majoration liée au coût du carbone. L'a-t-elle consulté avant d'établir sa politique?

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Merci de la question. Nous avons hâte de pouvoir accorder aux gens du Nouveau-Brunswick l'allègement sur le coût du carburant, puisque le coût de la vie continue de poser des défis aux gens, et ce, particulièrement en ce moment.

Oui, nous avons élaboré notre plateforme et pris nos engagements dans le cadre d'un processus de consultation auquel ont pris part nos candidats, des membres de notre parti, des membres du public et des parties prenantes, et nous avons certainement tout au long des discussions tiré parti de l'expertise du député et ministre des Ressources naturelles. Il a une grande expertise à offrir et il participe aux discussions depuis sa nomination et il y a en fait participé avant sa nomination. Merci beaucoup de la question.

[Original]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Oui, je me suis effectivement trompé. Je voulais parler du ministre des Ressources naturelles, et non du ministre de l'Agriculture. Toutefois, étant donné que le ministre des Ressources naturelles disposait d'une décision fondée sur l'avis éclairé d'experts à l'égard de l'approche de la CESP et de la façon dont, en tant que province, nous devrions procéder pour ce qui est de la majoration liée au coût du carbone, a-t-il maintenant changé d'idée? Sa position sur la question a-t-elle changé? Qu'est-ce qui a entraîné un tel changement? La première ministre a indiqué que les parlementaires d'en face ont eu des conversations à ce sujet. Sur quels critères libéraux le ministre des Ressources naturelles se base-t-il pour prendre la décision de changer son point de vue à l'égard de l'approche à adopter en matière de majoration liée au coût du carbone? J'aimerais entendre le ministre à cet égard. Merci.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis content d'avoir l'occasion de répondre à la question. Il s'agit de la première fois que j'ai l'occasion de féliciter le chef de l'opposition officielle de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

son nouveau rôle officiel. Je sais que les parlementaires de ce côté-ci de la Chambre souhaitent au député de très, très nombreuses années dans son rôle au sein de l'opposition.

Cela dit, l'exigence législative relative à la majoration liée au coût du carbone était le résultat de changements apportés au cadre de réglementation que nous avons en commun avec le gouvernement fédéral et les provinces. Or, les chargés de réglementation sont des organismes judiciaires. Ils ne peuvent pas choisir les lois selon lesquelles ils statuent ni dire s'ils pensent qu'une loi est bonne ou mauvaise. Ils ont vraiment un travail à accomplir. À l'époque, la commission s'est appuyée sur les meilleures données disponibles. Les arbitres ne peuvent pas faire des observations du genre. Les représentants élus, comme moi, peuvent certainement le faire.

Je pense qu'il se présente une occasion pour nous d'avoir...

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. Je suis reconnaissant au ministre des Ressources naturelles de ses observations. J'ai certainement déjà siégé du côté de l'opposition. J'ai siégé du côté du gouvernement et je compte certainement être à nouveau au pouvoir pour veiller à ce que nous défendions les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick.

Toutefois, le ministre n'a pas répondu à ma question. Des professionnels l'avaient avisé de la meilleure approche à adopter. Il a souscrit publiquement à cette approche, et il semble maintenant qu'il revient sur sa position. Il a donc changé d'avis entre le moment où il était membre de la CESP et celui où il est devenu un nouveau ministre libéral. J'aimerais qu'il fasse preuve de transparence envers les gens du Nouveau-Brunswick et qu'il explique, en s'appuyant sur des données probantes, comment il a pu souscrire à l'approche de la CESP, dans un premier temps, pour ensuite souscrire à celle du gouvernement. Je sais que le tout devrait sembler explicite, mais je pense qu'il s'avérerait vraiment instructif pour les gens du Nouveau-Brunswick d'entendre le ministre expliquer comment le processus de prise de décisions fondé sur des données probantes a maintenant été transformé en quelque chose de bien différent. Merci.

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. J'invite le chef de l'opposition officielle à consulter l'instance n° 549, qui porte précisément sur la question. Je l'encourage à regarder le paragraphe 35 et le paragraphe 39 de l'instance. À l'époque, la CESP avait clairement fait savoir qu'elle travaillait en se fondant sur les meilleures données dont elle disposait, et qu'il fallait réexaminer le tout dans un délai de six mois, au plus tard. Nous savions à l'époque que les données présentées au conseil n'étaient pas optimales et qu'un examen était nécessaire.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Si nous étions dans un marché non réglementé, il serait effectivement possible, grâce à la concurrence, non seulement de faire baisser les marges de profits, mais aussi de faire baisser les coûts, y compris la majoration liée au coût du carbone. Il s'agit d'une occasion pour les gens du Nouveau-Brunswick...

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. L'examen actualisé appuyait aussi la mesure en question, alors cela ne fait pas vraiment... Le tout ne cadre pas très bien avec ce que dit le ministre.

LOGEMENT

Je voudrais maintenant passer au sujet de la collaboration dans le domaine du logement.

Hier, le ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick a déclaré que, lors de l'élaboration de son plan en matière de logement, il avait « collaboré » avec des propriétaires d'immeuble d'appartements et des exploitants pour trouver un équilibre. Je veux poser la question suivante au ministre : Qui a-t-il rencontré, et quand les rencontres ont-elles eu lieu?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Tout au long du processus, nous avons tenu à consulter la New Brunswick Apartment Owners Association (NBAOA), l'association des locataires du Nouveau-Brunswick, la Association of Community Organizations for Reform Now (ACORN), certaines de nos associations de courtiers hypothécaires et l'association des agents immobiliers de notre province. Nous avons fait en sorte d'avoir un calendrier complet de rencontres, et la conversation que nous avons eue a été la même que celle que nous avons à la Chambre. Nous veillons à instaurer la stabilité dont le marché du logement a besoin en ce moment tout en créant les conditions qui nous assureront le meilleur marché de construction de logements possible. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci, Madame la présidente. Le ministre a balancé quelques noms, mais il n'a fourni aucune date. Je demande au ministre de bien vouloir présenter les dates ainsi que le nom des personnes qu'il a rencontrées en tant que ministre afin de faire preuve de transparence à l'égard des gens du Nouveau-Brunswick sur la façon dont les décisions ont été prises.

Le plan du ministre n'assure pas l'équilibre dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin, et ce sont les locataires qui subiront les effets négatifs. Le plafonnement des loyers empêchera d'agir les petits investisseurs du marché locatif, lesquels ne pourront plus payer leurs prêts hypothécaires. Certains ont déjà communiqué avec nous. Les grandes compagnies s'empareront des logements, ce qui donnera lieu à un monopole sur notre marché locatif. Voilà ce qui se produit lorsque les gouvernements interviennent sur le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

marché libre. Nous devons nous poser la question suivante : Dans deux, trois ou quatre ans, le plafonnement des loyers aura-t-il amélioré la situation des gens du Nouveau-Brunswick? La réponse est non. Je pose la question suivante au ministre : Le ministre a-t-il consulté la New Brunswick Apartment Owners Association et, dans l'affirmative, pourquoi celle-ci s'oppose-t-elle publiquement au plan?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci, Madame la présidente. Comme je l'ai dit dans ma dernière réponse, nous avons rencontré la New Brunswick Apartment Owners Association. Nous sommes résolus à entretenir des relations solides avec les parties prenantes. Le tout est surprenant pour certaines de ces parties prenantes, étant donné la situation qui a eu cours pendant les deux derniers mandats gouvernementaux. Toutefois, nous sommes résolus à faire en sorte que les décisions soient prises en dehors de nos bureaux de Fredericton et dans les collectivités touchées par ces décisions. Voilà pourquoi nous avons tout d'abord veillé, dès mon entrée en fonction, à rencontrer le plus de parties prenantes possible. Voilà pourquoi nous avons inclus la New Brunswick Apartment Owners Association.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont clairement indiqué qu'ils voulaient un plafonnement des loyers. C'est pourquoi ils ont donné à notre gouvernement un mandat d'une telle ampleur. Voilà pourquoi nous allons le plus rapidement possible de l'avant et nous avons d'abord fait en sorte que les consultations aient lieu.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, si le ministre veut sortir des salles de conférence de Fredericton et se rendre dans les collectivités, il devrait peut-être écouter l'un des propriétaires d'immeuble de sa circonscription qui, en raison du plafonnement des loyers qu'instaurera le gouvernement actuel, ne pourra désormais plus payer son prêt hypothécaire. Quelle est la solution du ministre? Nous pouvons dire, dès maintenant... Après tout, la première ministre a parlé d'un scénario de marché libre et du fait que les choses se passent mieux dans un marché libre parce que celui-ci crée la concurrence. Nous verrons de petites exploitations familiales, de petites entreprises, incapables de payer leurs factures. Elles seront absorbées par de plus grandes sociétés. Ces grandes sociétés pourraient alors entraîner le déplacement de personnes. Où iront-elles? L'offre est insuffisante, Madame la présidente. L'offre de logement dans la province est insuffisante, et c'est pourquoi la NBAOA demande une réforme de l'impôt foncier. Quelle mesure le ministre prendra-t-il lorsque nous constaterons un déséquilibre sur le marché à cause du plafonnement des loyers instauré par le gouvernement?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci, Madame la présidente. L'offre au Nouveau-Brunswick est insuffisante. Parmi les provinces, la nôtre se classe au septième rang à l'échelle nationale pour ce qui est de la mise en chantier de nouveaux logements.

Cela signifie qu'il faut créer un environnement immobilier plus concurrentiel, et c'est pourquoi nous avons agi rapidement pour éliminer la TVP sur les nouvelles constructions

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

d'immeubles à logements multiples. Nous nous penchons donc sur la réforme de l'impôt foncier afin d'assurer enfin aux gens du Nouveau-Brunswick l'équité qu'ils méritent en matière d'impôt foncier. Voilà pourquoi nous accordons une remise de 10 % sur le coût de l'électricité.

Nous savons que les locataires du Nouveau-Brunswick ont besoin de stabilité et que les propriétaires d'immeubles d'appartements, les exploitants et les promoteurs ont besoin d'un marché concurrentiel pour pouvoir accroître l'offre. Cela n'a pas été le cas au cours des six dernières années, et nous sommes prêts à faire en sorte que ce le soit.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci, Madame la présidente. Le ministre peut lire ses notes d'allocation tant qu'il le veut. La réalité, c'est que nous savons qu'un plafonnement des loyers ne constituera pas une mesure incitative pour la construction de logements. Nous savons qu'une réduction de 10 % de la TVP sur les nouvelles constructions ne sera pas une mesure incitative pour les propriétaires, car leur capacité à générer des revenus sera réduite. Il s'agit de petites entreprises. Ce sont des petites entreprises qui contribueraient en fait à accroître l'offre, car il y a une pénurie. Toutefois, elles ne voudront pas le faire sur un marché où leur investissement n'offrirait aucun rendement. Nous envisageons clairement des petits exploitants dans l'impossibilité de payer leurs factures, et ce, directement en raison du plafonnement des loyers. Cela aura une incidence sur les locataires. Un plafonnement des loyers incite les gens à vouloir rester dans leur logement, mais dès qu'ils le quittent, ils doivent composer avec un autre niveau de marché en raison du nouveau montant du loyer du nouveau logement. Comment le ministre composera-t-il avec les déplacements occasionnés?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous avons beaucoup parlé de consultation auprès des parties prenantes. Si les gens du gouvernement précédent avaient veillé à consulter les parties prenantes, ils sauraient que des promoteurs, des exploitants et des propriétaires d'immeubles demandent l'élimination de la TVP sur les nouvelles constructions d'immeubles à logements multiples. Pour un nouvel immeuble dans ma circonscription, à Saint John, dont les coûts de construction s'élèvent à 50 millions de dollars, la mesure correspond à des économies de 5 millions de dollars pour les promoteurs qui voient leurs coûts et leurs dépenses s'accroître. Voilà pourquoi nous devons protéger les promoteurs et veiller à protéger également les exploitants. Voilà pourquoi nous éliminons 10 % du coût de l'électricité. Voilà pourquoi nous nous penchons sur la réforme de l'impôt foncier pour faire en sorte que nous ayons une approche équilibrée en ce qui concerne les exploitants d'entreprises familiales dont parle le député d'en face. Voilà nos objectifs. Nous ferons preuve de cohérence à cet égard.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Le ministre aime encore lire ses notes d'allocation. Il a reçu un petit coup de pouce de la part de personnes qui chuchotaient derrière lui pour lui permettre de continuer à parler pendant toute la minute. La réalité, c'est qu'il n'a pas été... Le ministre

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

pense avoir trouvé en si peu de temps toutes les réponses, et les gens d'en face pense soudainement, d'un simple trait de crayon, pouvoir régler la question du logement locatif dans la province. Ils ne la régleront pas, Madame la présidente. La réduction prévue de 10 % sur les nouvelles constructions est une mesure d'aide pour les promoteurs, mais elle ne réglera pas la question. Ils doivent composer avec des coûts bien plus importants. Le coût de l'impôt foncier, le coût de l'assurance, le coût des matériaux et le coût de la main-d'oeuvre — tout augmente. Les gens d'en face ont beau dire que la mesure prévue réglera la question, mais nous, nous disons qu'elle ne la réglera pas. À long terme, la mesure nuira aux locataires de la province, et nous voulons faire consigner au compte rendu nos propos à cet égard. Je veux entendre le ministre prendre la parole pour se défendre en disant que tout ira bien grâce au plafonnement des loyers. Tout n'ira pas bien.

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je rappelle au chef de l'opposition officielle que les promoteurs économiseront en fait 15 %. Voilà pourquoi nous nous sommes entendus pour que l'argent offert par le gouvernement fédéral se retrouve dans les poches des gens du Nouveau-Brunswick. Nous savons que les partenariats permettront que davantage de logements soient construits au Nouveau-Brunswick. Ils permettront aux promoteurs immobiliers de passer à l'action, les promoteurs qui ont pris leur mal en patience dans un contexte où nous nous classions au septième rang des marchés de construction au pays. Nous savons à quoi ressemble le paysage du logement sous un gouvernement conservateur. L'offre est faible, et les loyers ont augmenté de 38 % au cours des six dernières années au Nouveau-Brunswick. Nous sommes là pour instaurer des mesures de protection. Nous le ferons de manière équilibrée et nous mènerons la tâche à bien en défendant les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick.

DÉNEIGEMENT

M. Oliver (Kings-Centre, PC) : Merci, Madame la présidente. Eh bien, le compte à rebours est commencé. Notre première grosse tempête de neige frappera très bientôt. Les gens de ma circonscription ont sorti leurs pelles, ont préparé leur souffleuse et ont installé leur clôture à neige. Voici où je veux en venir : Les gens sont prêts, ou ils se préparent.

Aujourd'hui, j'aimerais demander au ministre du MTI si son ministère est prêt et si les ressources du ministère sont disponibles et prêtes à être utilisés au service des gens du Nouveau-Brunswick. Il semble que, chaque année, au moment de la première neige, nous apprenons qu'il y a des bris d'équipement, une pénurie de main-d'oeuvre ou les deux. Le ministre peut-il prendre la parole et assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que son ministère est prêt et capable de gérer toutes les conditions météorologiques possibles?

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Pour commencer, j'aimerais remercier le député d'en face de la question. Écoutez, l'hiver arrive chaque année. Ce n'est jamais une surprise pour le MTI. Je peux garantir au député d'en face que le MTI est plus prêt que jamais à gérer les

Questions orales

tempêtes hivernales à venir. Nous savons qu'il y aura des défis liés à l'équipement. Nous savons qu'il y aura des défis liés à la main-d'oeuvre. Nous travaillons à relever tous ces défis. Nous savons qu'il y a toujours un besoin de conducteurs et d'équipement de réserve. Nous travaillons à en obtenir. Toutefois, ce n'est pas la première fois. Comme les gens disent, nous n'en sommes pas à notre coup d'essai. Le MTI est aussi plus prêt que jamais. Je peux garantir au député d'en face que le ministère fera un aussi bon travail que d'habitude.

NORMES D'EMPLOI

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, lorsque les gens sont malades ou que leurs enfants ne se sentent pas bien, ils doivent choisir entre leur santé et leur chèque de paye et déterminer s'ils peuvent payer leurs factures et acheter de la nourriture. Cela nuit à leur bien-être et facilite la propagation de virus. Nous pouvons faire mieux. Tous les travailleurs méritent des congés de maladie payés, et ceux-ci se font attendre depuis longtemps.

Le chef du Parti vert a déposé un projet de loi sur les congés de maladie payés qui a été étudié en comité et par le gouvernement avant les élections. La prochaine étape est le dépôt par le gouvernement Holt d'une mesure législative qui assure à tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick des jours de congés de maladie payés. Il s'agit d'une politique importante pour les travailleurs et la santé publique, puisque, si les gens ne contribuaient pas à la propagation de maladies au travail, le fardeau sur notre système de soins de santé serait réduit. La ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail présentera-t-elle un projet de loi modifiant la *Loi sur les normes d'emploi* pour garantir à tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick des congés de maladie payés?

L'hon. M^{me} Townsend (Rothesay, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, L) : Merci, Madame la présidente, et merci beaucoup à la députée d'en face de la question. Je sais que le tout demeure une préoccupation, notamment pour votre parti, et que celle-ci a été étudiée et qu'un rapport a été déposé. Je n'ai pas eu l'occasion de lire tout le rapport, mais je crois comprendre que, au bout du compte, il n'y a pas de consensus sur la façon dont il faut aborder les congés de maladie. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une préoccupation et nous sommes prêts à en discuter pour voir s'il est possible d'en arriver à des compromis. Il s'agit d'une situation terrible. Toutefois, d'autres provinces n'ont adopté aucune disposition prévoyant des congés de maladie. Nous établirions un précédent ; il nous faudrait donc comprendre parfaitement quelle mesure nous devrions prendre et comment nous devrions la mettre en oeuvre. Merci beaucoup.

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, je suis surprise d'entendre que la ministre ne sait pas tout à fait ce que son gouvernement veut faire à l'égard des congés de maladie payés pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick. En juin, lorsque le



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

gouvernement précédent a finalement publié son rapport sur le projet de loi sur les congés de maladie payés déposé par le chef du Parti vert, le porte-parole libéral à ce moment-là a dit que, si les Libéraux gagnaient les prochaines élections, ils adopteraient une mesure législative prévoyant une certaine forme de congés de maladie payés, mais ils n'avaient pas encore décidé du nombre exact de jours. La question a déjà été étudiée par un comité parlementaire et a fait l'objet de consultations menées auprès des parties prenantes par le gouvernement. Bien que tous les détails n'aient pas fait consensus, la nécessité de congés de maladie payés était claire. D'autres provinces ont adopté des dispositions prévoyant des congés de maladie payés. Des congés de maladie payés sont déjà prévus à l'Île-du-Prince-Édouard, en Colombie-Britannique et au Québec. Encore une fois, la ministre s'engagera-t-elle à donner à tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick accès à des congés de maladie payés?

L'hon. Mme Townsend (Rothesay, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, L) : Merci, Madame la présidente, et merci à la députée d'en face. Vous avez mentionné les trois seules provinces qui offrent des congés de maladie payés. Aucune autre province n'en offre. Toutefois, comme je l'ai dit, ce serait avec plaisir que nous discuterions avec vous de la bonne façon de procéder pour déterminer s'il y a une façon d'aller de l'avant à l'égard de cette question très importante. Merci.

Mme Mitton (Tantramar, V) : Ce serait avec plaisir que je discuterais du sujet avec la ministre et ferais en sorte que les congés de maladie payés soient offerts aux travailleurs du Nouveau-Brunswick.

Je vais passer aux congés de maladie non payés.

[Original]

Madame la présidente, tomber malade ne doit pas mener à tout perdre. Le stress financier est un lourd fardeau à porter en plus d'être malade. En 2022, le gouvernement fédéral a prolongé l'admissibilité aux prestations de maladie de l'assurance-emploi jusqu'à 26 semaines. Cependant, les travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick n'ont droit qu'à cinq jours de congé non rémunérés avec protection de l'emploi. Il faut prolonger le congé avec protection de l'emploi à 26 semaines. La ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail mettra-t-elle en œuvre cette protection de l'emploi pour les travailleurs et travailleuses qui tombent malades?

[Traduction]

L'hon. Mme Townsend (Rothesay, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en*



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

matière de réglementation, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis désolée, je n'ai pas... Je suis une anglophone unilingue, et je m'en excuse. Je n'ai pas compris la question. Le député d'en face accepterait-il que je prenne la question en délibéré et que je fournisse ensuite une réponse? Merci.

DÉNEIGEMENT

M. Oliver (Kings-Centre, PC) : Merci encore une fois, Madame la présidente. Je remercie le ministre de sa réponse à ma dernière question, mais je ne suis pas certain que cela rassure les gens du Nouveau-Brunswick. Comme je l'ai dit, les gens sont prêts ou se préparent pour l'hiver. Ils comptent sur le MTI pour déneiger les routes et épandre du sel et du sable sur celles-ci. En ce qui concerne le sable, de nombreuses discussions ont eu lieu au sujet de la possibilité de mettre du sable à la disposition du public aux centres d'entretien afin que les gens puissent y avoir accès et l'utiliser pour leur entrée et leurs trottoirs. Madame la présidente, je sais que de nombreuses personnes dans ma circonscription dépendent de ce sable, et je soupçonne qu'un grand nombre de mes collègues seront du même avis. Les gens de leur circonscription dépendent de ce sable pour leur sécurité. Le ministre garantira-t-il aux gens du Nouveau-Brunswick que la pratique qui consiste à fournir du sable se poursuivra?

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin, ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Le sable et le sel sont certainement importants pour favoriser la traction dont nous avons besoin lorsque nous nous déplaçons en voiture ou à pied. Évidemment, la sécurité des personnes qui se déplacent est d'une importance capitale. En ce qui concerne l'utilisation de sable et de sel à des fins personnelles, je ne sais pas quelle est la politique en vigueur ou ce qu'elle était précédemment, mais je me pencherai sur la question et je fournirai une réponse au député d'en face.

GARDERIES

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Je prends la parole aujourd'hui en tant que représentant de Fundy-The Isles-Saint John Lorneville. Le gouvernement fédéral a permis une modification de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada qui fournit une plus grande marge de manoeuvre à l'égard du financement de centaines de places additionnelles dans des garderies à but lucratif. Il s'agit d'une excellente occasion, car la modification permettra aux familles et aux parents de poursuivre leur retour sur le marché du travail. Les fonds pour ces places ont déjà été attribués, mais pas toutes les places ont été créées.

Ma question s'adresse à la ministre de l'Éducation. L'appel de propositions des parties qui veulent établir des garderies ou agrandir des garderies actuelles est-il encore ouvert? Que fera le gouvernement pour faciliter la création des places? Sur le plan de la logistique,

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

combien de temps le gouvernement se donne-t-il pour évaluer les propositions? Quels facteurs sont pris en compte lors de l'évaluation des propositions? Il nous faut plus de places, et il nous faut des endroits où nos enfants peuvent aller.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de la question.

Oui, nous savons que nous avons beaucoup de familles qui attendent des places dans des établissements de développement de la petite enfance et des garderies. Nous savons que davantage d'établissements doivent être construits pour accueillir les enfants. Nous avons également de nombreux établissements déjà en activité qui attendent un soutien financier. Donc, oui, la réponse est oui, tout à fait. Nous examinerons des façons d'utiliser les fonds pour aider adéquatement les familles et nous assurer que les places en garderie sont abordables.

En ce qui concerne un échéancier, nous rencontrons de nombreux exploitants pour voir comment nous pouvons faire en sorte que le tout se produise pour les familles du Nouveau-Brunswick. Cela se passe maintenant. Le travail est en cours. Nous cherchons à obtenir plus de fonds pour des places, fonds qui s'ajouteront à ceux offerts par le gouvernement fédéral.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. De nombreuses familles de travailleurs au Nouveau-Brunswick dépendent entièrement des garderies, et bon nombre des parents utilisent leurs congés de maladie pour prendre soin de leurs enfants. Des parents de ma circonscription, dont un membre du personnel enseignant de plusieurs domaines, ont récemment eu de la difficulté à trouver une garderie pour leur enfant. Ils ont été proactifs dans leur utilisation du portail, mais le consensus est que cela n'a pas toujours été très utile. Madame la présidente, voici ma question pour la ministre de l'Éducation : Puisqu'autant d'importance est accordée au recrutement et au maintien en poste du personnel enseignant, mais plus particulièrement du côté des garderies, quelles stratégies sont mises en oeuvre pour aider les membres du personnel enseignant qui sont également parents avec leurs préoccupations à l'égard des garderies? Pour certains, de meilleures conditions de travail et des taux de roulement réduits sont directement liés à des services de garderie sûrs et fiables pour leurs enfants.

[Original]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Merci de la question. Oui, absolument, une grande partie de la vie des parents qui sont aussi des professionnels est consacrée à la recherche de places en garderie pour leurs enfants. Nous déployons des efforts en vue de créer des places pour toutes les familles, et



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

certains de ces efforts sont aussi déployés pour le personnel enseignant. Nous travaillons très fort pour mener la tâche à bien. Je comprends tout à fait la frustration que l'on ressent lorsqu'on se lève pour aller au travail et que, soudainement, on se rend compte que son enfant est malade. Une telle situation fait complètement dérailler la journée. Nous comprenons tout à fait que la situation pose des défis. Nous travaillons en vue de rendre les services de garderie abordables et accessibles pour le personnel enseignant et tous les professionnels qui ont besoin de tels services pour leurs enfants.

En particulier, pour le personnel enseignant...

Ah, le temps est écoulé. D'accord, merci.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période de questions est terminée. Nous allons poursuivre.